

Département des Landes
Mairie de BATS
4 0 3 2 0

COMPTE RENDU SYNTHETIQUE

SEANCE DU 26 JANVIER 2021 – 19h

L'An Deux Mille Vingt et Un, le vingt-six janvier à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de BATS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc DUPOUY, Maire

Date de la Convocation du Conseil Municipal : 22/01/2021

Présents : Jean-Marc DUPOUY, Gaëlle MARTIN, Karine LESPIAU, Marie-Blanche JOLY, Marc DABESCAT, François DEDEBAN, Laurent DUMARTIN et Paula MARTINET, Joël VIDOT

Absent excusé : Gérard DUYTSCHÉ

Le Conseil a élu pour Secrétaire Madame Gaëlle MARTIN.

Ordre du Jour :

- Approbation PV du 3 décembre 2020
- Délibération d'ouverture 25% des crédits ouverts au BP N-1
- Budget 2021 – Débat d'Orientation Budgétaire
- DETR 2021
- Subventions 2021
- Cimetière – devis pour un ossuaire
- Suivi technique des EPR – devis APAVE
- SYDEC – éclairage LED
- Plan Communal de Sauvegarde – Convention Défibrillateurs
- Ecole : devis SLTE, Loubéry et point sur l'expertise suite au sinistre à l'école

- Questions diverses : Convention entretien PEI, local de chasse (devis Soulagnet),...

Délibération 2021/01 : Dépenses d'investissement avant le vote du budget 2021

Le CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et à l'unanimité :

- DÉCIDE de se prononcer favorablement, conformément à la réglementation, sur la prise en charge, dans la limite de 25% des crédits ouverts au budget principal 2020 de la commune des dépenses relatives aux :
 - Dépenses relatives à l'opération 51 – Bâtiments communaux ;
 - Dépenses relatives à l'opération 54 – Station de relevage ;
 - Dépenses au chapitre 2182 ;
 - Dépenses au chapitre 2188.

Les crédits sont ouverts comme suit :

Article	BP 2020	Autorisations de dépenses 2021
Opération 51		
Article 2135	38 000€	9 500€
Opération 54		
Article 2158	30 000€	7 500€
Article 2182	4 800€	0.00 €
Article 2188	2 915.32€	0.00 €

- CHARGE Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Budget 2021 – Débat d'Orientation Budgétaire

Monsieur le Maire propose différents investissements possibles pour l'année 2021 :

- ⇒ SYDEC : changement de l'éclairage public dans le bourg pour des lampadaires LED – se renseigner auprès du SYDEC pour les aides CEE.
- ⇒ Local de Chasse : devis Soulagnet environ 5500€HT
- ⇒ Cimetière – évacuation des eaux pluviales = environ 4500€ TTC
- ⇒ Eglise – nettoyage mur côté route = environ 11000€ TTC
- ⇒ Relancer le lotissement Lahitte

Après discussion, le projet de nettoyage de l'Eglise est mis de côté pour prioriser l'école, le Hall et le lotissement Lahitte.

Concernant le Hall, il est nécessaire de faire intervenir une entreprise spécialisée pour faire un bilan de l'état général du bâtiment (proposition de l'entreprise DESLOUS).

DETR 2021

Lancement de la campagne de recensement des projets susceptibles d'être éligible à la DETR 2021. Une réponse est souhaitée avant fin février 2021.

Délibération 2021/02 : Attribution des subventions 2021 aux associations de la commune

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'allouer pour l'année 2021 les subventions suivantes aux différentes associations :

- | | |
|--|-----------|
| • ADMR | 600.00€ |
| • TBC BASKET | 3 060.00€ |
| • Association des conjoints survivants | 70.00€ |
| • Amicale des Aînés Ruraux BATS | 150.00€ |

Cimetière – Devis pour un ossuaire

3 modèles ont été présentés au Conseil municipal :

- ossuaire dépositaire : ossuaire enterré et un dépositaire hors-sol d'une place => 3684€ TTC
- ossuaire dépositaire : ossuaire et dépositaire semi-enterré => 2490€ TTC
- ossuaire d'une place => 1400€ TTC

A l'unanimité, le Conseil municipal décide de choisir l'ossuaire d'une place d'un montant de 1400€ TTC.

L'emplacement du futur ossuaire sera à étudier avec une visite sur place avec les membres du Conseil municipal qui le souhaitent.

Suivi technique ERP – devis APAVE

Présentation du devis envoyé par l'entreprise APAVE – Vérification du maintien en état de conformité des installations électriques des bâtiments communaux :

- Hall : 348€/ an
- Mairie : 267.47€ tous les 3 ans
- Foyer : idem
- Ecole : idem

Ce contrat est renouvelable chaque année.

A l'unanimité, le Conseil Municipal donne son accord pour la signature de ce devis et l'intervention de l'APAVE sur les bâtiments communaux.

SYDEC – Eclairage LED

Présentation du devis effectué par le SYDEC pour installer des lampadaires LED dans le bourg ; coût estimé à 15 600€ TTC. A voir si les CEE peuvent être utilisés pour la détection de la luminosité (attente retour SYDEC).

A l'unanimité, le Conseil municipal donne son accord pour la signature de ce devis.

La question des horaires de l'éclairage public dans le bourg a été soulevée. A l'unanimité, il a été décidé de réduire les heures de l'éclairage public sur l'ensemble de la commune. L'éclairage sera allumé de 18h à 21h et de 06h à 08h (arrêté du Maire n°2021/01).

Plan Communal de Sauvegarde – Convention défibrillateurs

Renouvellement de la convention d'adhésion au service Plan Communal de Sauvegarde du CDG40 relative au schéma départemental défibrillateurs. Dernière convention signée en février 2016 qui doit être renouvelée tous les 5 ans.

Choix de l'option n°2 – Pack extérieur à 450€ TTC/an – accord du Conseil municipal à l'unanimité.

Ecole : devis SLTE, Loubéry et point sur l'expertise suite sinistre

Mmes MARTINET et MARTIN, adjointes en charge de l'école, font un point sur la lettre reçue par l'expert suite à l'envoi des devis :

- somme prise en charge par l'assurance : 4 348.18€
- somme des devis DUROU et ARLA : 1928.16€ + 7263.12€ = 9 191.28€.

Il reste à prendre en charge par la commune 4 843.10€.

D'autres devis ont été demandés pour la mise en sécurité de l'école dans le cadre du « Plan Attentat-intrusion » :

- changement des volets roulants avec télécommande – Loubéry – 2440.80€ TTC
- alimentation volets roulants – SLTE – 360€ TTC

A l'unanimité, le Conseil municipal valide ces devis et charge Monsieur le Maire de signer la lettre d'acceptation à retourner au cabinet d'expertise envoyé par l'assurance.

Questions diverses :

- Convention entretien PEI : à l'unanimité, la fréquence de 2 ans pour l'entretien courant a été retenue.

- Local de chasse : accord avec les chasseurs, la commune paie les fournitures (suivant devis de Soulagnet, environ 5500€).

- ONF – Convention signée en 2018 avec l'ADEME pour la revalorisation des bois communaux. Dans cette convention, une aide financière d'environ 1500€ était prévue pour la construction d'une aire de dépôt. Cette aire de stockage a été réalisée route du Moulin mais la commune n'a pas reçu la subvention. Un mail va être envoyé pour relancer le dossier.

Monsieur le Maire a rencontré un technicien ONF qui a indiqué que les travaux forestiers reprendront cet été 2021.

- PCS : rapport des modifications apportées par le groupe de travail – PCS mis à jour, validé à l'unanimité.

La séance est levée à 21h.

Nom et Prénoms	Signature
DUPOUY Jean-Marc	
MARTINET Paula	
MARTIN Gaelle	
DEDEBAN François	
DUYTSCHE Gérard	
VIDOT Joel	
JOLY Marie-Blanche	
LESPIAU Karine	
DABESCAT Marc	
DUMARTIN Laurent	